

## Annexe « Titres de transport délivrés par la STIB »

Les titres de transport actuellement vendus par la STIB sont les suivants :

<b>1. TITRES À LA PRESTATION</b>	<b>2</b>
BRUPASS 1 OU 10 VOYAGES	2
BRUPASS XL 1 OU 10 VOYAGES	2
STIB 1 VOYAGE	2
STIB TARIF MAXIMAL JOURNALIER EN CAS DE PAIEMENT PAR EMV	3
STIB 1 JOUR	3
BRUPASS 1 JOUR	3
AIRPORT2CITY 1 OU 10 VOYAGES	4
STIB GROUPE -18 ANS 1 JOUR	4
<b>2. ABONNEMENTS</b>	<b>4</b>
STIB 1 OU 12 MOIS	4
BRUPASS 1 OU 12 MOIS	5
BRUPASS XL 1 OU 12 MOIS	5
STIB BIM 1 OU 12 MOIS	5
STIB TARIF SOCIAL 12 MOIS	5
STIB SCOLAIRE	6
BRUPASS SCOLAIRE	7
STIB 18-24 ANS BRUXELLOIS 12 MOIS	7
STIB -12 ANS	8
STIB 65+ BRUXELLOIS 12 MOIS	8
STIB 65+ NON-BRUXELLOIS 12 MOIS	8
STIB 65+ BIM 12 MOIS	9
STIB 1 MOIS + AIRPORT LINE	9
« ACCOMPAGNATEUR GRATUIT »	9
« PERSONNE DÉFICIENTE VISUELLE »	9
« RAISON PATRIOTIQUE »	10
« VICTIMES D'ACTES DE TERRORISME »	10
<b>3. TAXIBUS</b>	<b>11</b>

Le prix de ces titres de transport et des supports des titres de transports, ainsi que des autres frais liés à l'utilisation de ces titres et supports, est fixé par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

portant les prix du transport des voyageurs sur le réseau des transports urbains et régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale, disponible [ici](#).

Les modalités et conditions de ces titres de transport sont décrites ci-après.

## 1. Titres à la prestation

### Brupass 1 ou 10 Voyages

- Nombre de voyages : en fonction du titre choisi, 1 ou 10 voyages, chaque voyage étant d'une durée maximale de deux heures à compter de la première validation, la validation de la dernière correspondance pouvant s'effectuer jusqu'à la 59<sup>ème</sup> minute à compter de la première validation.
- Etendue géographique : la [zone Brupass](#), c'est-à-dire (i) tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles) avec possibilité de correspondance, (ii) les réseaux urbains du TEC et de De Lijn dans la Région de Bruxelles-Capitale et (iii) le réseau ferroviaire de la SNCB dans la Région de Bruxelles-Capitale, en 2<sup>ème</sup> classe.
- Support : Carte MOBIB ou MOBIB Basic, Ticket digital.
- Public : Tout public.
- Validité : 18 mois à partir de la date de l'achat.

### Brupass XL 1 ou 10 Voyages

- Nombre de voyages : en fonction du titre choisi, 1 ou 10 voyages, chaque voyage étant d'une durée maximale de deux heures à compter de la première validation, la validation de la dernière correspondance pouvant s'effectuer jusqu'à la 59<sup>ème</sup> minute à compter de la première validation.
- Etendue géographique : la [zone Brupass XL](#), c'est-à-dire (i) tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles) avec possibilité de correspondance, (ii) les réseaux périurbains du TEC et de De Lijn et (iii) le réseau ferroviaire périurbain de la SNCB, en 2<sup>ème</sup> classe.
- Support : Carte MOBIB ou MOBIB Basic, Ticket digital.
- Public : Tout public.
- Validité : 18 mois à partir de la date de l'achat.

### STIB 1 Voyage

- Nombre de voyages : 1 voyage, le voyage étant d'une durée maximale de deux heures à compter de la première validation, la validation de la dernière correspondance pouvant s'effectuer jusqu'à la 59<sup>ème</sup> minute à compter de la première validation.
- Etendue géographique : tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Ticket papier ou paiement par carte bancaire EMV, à savoir via carte bancaire dotée de la technologie sans contact NFC ou carte bancaire émulée sur un smartphone (ou autre objet connecté) NFC.

- Public : Tout public.
- Validité: 18 mois à partir de la date d'achat du ticket papier.
- En cas de multiples voyages effectués au cours d'une même journée payés par la même carte bancaire EMV, un tarif maximal journalier est appliqué (voir Tarif maximal journalier en cas de paiement par EMV).

### STIB Tarif maximal journalier en cas de paiement par EMV

- Nombre de voyages : En cas de multiples voyages au cours d'une même journée (qui s'étend de l'heure d'ouverture du réseau STIB jusqu'à la fin de la journée d'exploitation) payés par la même carte bancaire EMV, ce tarif maximal journalier est appliqué.
- Etendue géographique : tout le réseau STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : paiement par carte bancaire EMV, à savoir via carte bancaire dotée de la technologie sans contact NFC ou carte bancaire émulée sur un smartphone (ou autre objet connecté) NFC.
- Public : Tout public.

### STIB 1 jour

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages au cours d'une même journée (qui s'étend de l'heure d'ouverture du réseau STIB jusqu'à la fin de la journée d'exploitation), à compter de la première validation du premier voyage.
- Etendue géographique : tout le réseau STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles) avec possibilité de correspondance.
- Support : Ticket papier.
- Public : Tout public.
- Validité : 18 mois à partir de la date d'achat

### Brupass 1 jour

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages au cours d'une même journée (qui s'étend de l'heure d'ouverture du réseau STIB jusqu'à la fin de la journée d'exploitation), à compter de la première validation du premier voyage..
- Etendue géographique : la [zone Brupass](#), c'est-à-dire (i) tout le réseau STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles) avec possibilité de correspondance, (ii) les réseaux urbains du TEC et de De Lijn dans la Région de Bruxelles-Capitale et (iii) le réseau ferroviaire de la SNCB dans la Région de Bruxelles-Capitale, en 2ème classe.
- Support : Carte MOBIB ou MOBIB Basic.
- Public : Tout public.
- Validité: 18 mois à partir de la date d'achat

## Airport2City 1 ou 10 Voyages

- Nombre de voyages : en fonction du titre choisi, 1 ou 10 voyages, chaque voyage étant d'une durée maximale de deux heures à compter de la première validation, la validation de la dernière correspondance pouvant s'effectuer jusqu'à la 59<sup>ème</sup> minute à compter de la première validation.
- Etendue géographique : tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles.
- Support : Carte MOBIB ou MOBIB Basic, ticket papier ou paiement par carte bancaire EMV, à savoir via carte bancaire dotée de la technologie sans contact NFC ou carte bancaire émulée sur un smartphone (ou autre objet connecté) NFC (uniquement pour 1 voyage Airport2City en ce qui concerne les tickets papiers et paiement par carte bancaire EMV).
- Public : Tout public.
- Validité : 18 mois à partir de la date d'achat

## STIB groupe -18 ans 1 jour

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages au cours d'une même journée (qui s'étend de l'heure d'ouverture du réseau STIB jusqu'à la fin de la journée d'exploitation) à compter de la première validation du premier voyage.
- Etendue géographique : Tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB Basic.
- Public : élèves et étudiants des écoles maternelles, primaires et secondaires de moins de 18 ans se déplaçant avec un ou deux responsables accompagnateurs de l'école concernée ou des jeunes de moins de 18 ans se déplaçant dans le cadre d'activités éducatives et de loisir. La carte groupe est valable pour un groupe de maximum 30 personnes dont deux (2) accompagnateurs adultes maximum inclus.
- Validité : 18 mois à partir de la date d'achat

## 2. Abonnements

### STIB 1 ou 12 mois

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués selon la durée choisie.
- Etendue géographique : Tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : Tout public.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.

- Validité : 1 mois ou 12 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat

### Brupass 1 ou 12 mois

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués selon la durée choisie.
- Etendue géographique : la [zone Brupass](#), c'est-à-dire (i) tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles), (ii) les réseaux urbains du TEC et de De Lijn dans la Région de Bruxelles-Capitale et (iii) le réseau ferroviaire de la SNCB dans la Région de Bruxelles-Capitale, en 2ème classe.
- Support : Carte MOBIB.
- Public : Tout public.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.
- Validité : 1 mois ou 12 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.

### Brupass XL 1 ou 12 mois

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués selon la durée choisie.
- Etendue géographique : la [zone Brupass XL](#), c'est-à-dire (i) tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles) avec possibilité de correspondance, (ii) les réseaux périurbain du TEC et de De Lijn et (iii) le réseau ferroviaire périurbain de la SNCB, en 2ème classe.
- Support : Carte MOBIB.
- Public : Tout public.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.
- Validité : 1 mois ou 12 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.

### STIB BIM 1 ou 12 mois

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués selon la durée choisie.
- Etendue géographique : Tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : personnes jusqu'à 64 ans (inclus) ayant le statut BIM reconnu par les mutuelles.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.
- Validité : 1 mois ou 12 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat

### STIB tarif social 12 mois

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages.

- Etendue géographique : Tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : personnes, y compris de 65 ans et plus, bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale d'un CPAS bruxellois ou d'un équivalent au revenu d'intégration sociale, ainsi que leurs ayants-droits.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.
- Validité : 12 mois à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat

## STIB Scolaire

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages.
- Etendue géographique : tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : étudiants de 12 à 24 ans (inclus).
- Documents requis :
  - carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.
  - attestation de fréquentation scolaire pour les plus de 18 ans: les étudiants âgés de plus de 18 ans et inscrits dans un établissement de l'enseignement inférieur ou supérieur au sein de l'Union Européenne en cours de jour (de minimum 20 heures/4 jours par semaine) ou du soir (de minimum 9 heures/3 jours par semaine) doivent fournir une attestation de fréquentation scolaire (selon le modèle établi par la STIB disponible [ici](#)) pour l'année académique/scolaire en cours (se terminant au 30 juin) dûment complétée par l'établissement d'enseignement scolaire. Seul le document requis par la STIB pourra attester la qualité d'étudiant de l'utilisateur. Pour les établissements européens établis en dehors de la Belgique, une attestation émanant de l'établissement est demandée en plus du formulaire de la STIB dûment complété par cet établissement.
- Validité : 12 mois à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat
- Tarif réduit à partir du 3<sup>ème</sup> achat : une réduction est accordée dès l'achat du 3<sup>ème</sup> abonnement STIB 18-24 ans Bruxellois, STIB scolaire ou Brupass scolaire au sein d'une même famille sur base de la composition de ménage que la STIB peut consulter via la Banque-Carrefour de la sécurité sociale et sur laquelle l'enfant est repris en tant que fils, fille, beau-fils ou belle-fille du chef de ménage ou de son conjoint ou cohabitant légal. Pour toute autre situation, une attestation de placement par le juge doit être présentée.  
Le 1<sup>er</sup> abonnement STIB 18-24 ans Bruxellois, STIB scolaire ou Brupass scolaire acheté au sein de la famille à partir du 1<sup>er</sup> février de chaque année sera considéré comme le « 1<sup>er</sup> abonnement » et sera donc vendu au prix fixé pour le 1<sup>er</sup> achat. Il en va de même pour l'achat du 2<sup>ème</sup> abonnement. Ensuite, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante, les abonnements STIB scolaire supplémentaires acquis au sein de la famille bénéficieront du tarif 3<sup>e</sup> achat et suivant(s).

## Brupass Scolaire

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages.
- Etendue géographique : la [zone Brupass](#) (i) tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles), (ii) les réseaux urbains du TEC et de De Lijn dans la Région de Bruxelles-Capitale et (iii) le réseau ferroviaire de la SNCB dans la Région de Bruxelles-Capitale, en 2ème classe.
- Support : Carte MOBIB.
- Public : Etudiants de 12 à 24 ans (inclus)
- Document requis :
  - carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.
  - Attestation de fréquentation scolaire pour les plus de 18 ans: les étudiants âgés de plus de 18 ans et inscrits dans un établissement de l'enseignement inférieur ou supérieur au sein de l'Union Européenne en cours de jour (de minimum 20 heures/4 jours par semaine) ou du soir (de minimum 9 heures/3 jours par semaine) doivent fournir une attestation de fréquentation scolaire (selon le modèle établi par la STIB disponible [ici](#)) pour l'année académique/scolaire en cours (se terminant au 30 juin) dûment complétée par l'établissement d'enseignement scolaire. Seul le document requis par la STIB pourra attester la qualité d'étudiant de l'usager. Pour les établissements européens établis en dehors de la Belgique, une attestation émanant de l'établissement est demandée en plus du formulaire de la STIB dûment complété par cet établissement.
- Validité : 12 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'usager lors de l'achat.
- Tarif réduit à partir du 3ème achat : une réduction est accordée dès l'achat du 3ème abonnement STIB 18-24 ans Bruxellois, STIB scolaire ou Brupass scolaire au sein d'une même famille sur base de la composition de ménage que la STIB peut consulter via la Banque Carrefour de la sécurité sociale et sur laquelle l'enfant est repris en tant que fils, fille, beau-fils ou belle-fille du chef de ménage ou de son conjoint ou cohabitant légal. Pour toute autre situation, une attestation de placement par le juge doit être présentée. Le 1er abonnement STIB 18-24 ans Bruxellois, STIB scolaire ou Brupass scolaire acheté au sein de la famille à partir du 1er février de chaque année sera considéré comme le « 1er abonnement » et sera donc vendu au prix fixé pour le 1er achat. Il en va de même pour l'achat du 2ème abonnement. Ensuite, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante, les abonnements Brupass Scolaires supplémentaires acquis au sein de la famille bénéficieront du tarif 3e achat et suivant(s).

## STIB 18-24 ans Bruxellois 12 mois

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages.
- Etendue géographique : tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : personnes de 18 à 24 ans (inclus) domiciliées dans la Région de Bruxelles-Capitale.
- Documents requis : carte d'identité électronique (eID).

- Validité : 12 mois à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat
- Tarif réduit à partir du 3ème achat: une réduction est accordée dès l'achat du 3ème abonnement STIB 18-24 ans Bruxellois, STIB scolaire ou Brupass scolaire au sein d'une même famille sur base de la composition de ménage que la STIB peut consulter via la Banque-Carrefour de la sécurité sociale et sur laquelle l'enfant est repris en tant que fils, fille, beau-fils ou belle-fille du chef de ménage ou de son conjoint ou cohabitant légal. Pour toute autre situation, une attestation de placement par le juge doit être présentée. Le 1er abonnement STIB 18-24 ans Bruxellois, STIB scolaire ou Brupass scolaire acheté au sein de la famille à partir du 1er février de chaque année sera considéré comme le « 1er abonnement » et sera donc vendu au prix fixé pour le 1er achat. Il en va de même pour l'achat du 2ème abonnement. Ensuite, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante, les abonnements STIB 18-24 ans Bruxellois supplémentaires acquis au sein de la famille bénéficieront du tarif 3e achat et suivant(s).

### STIB -12 ans

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages.
- Etendue géographique : tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : enfants de 6 à 11 ans inclus.
- Document requis : carte d'identité électronique (Kids ID) ou à défaut, une composition de ménage et une photo.
- Validité : Valable à dater de la souscription de l'abonnement jusqu'au plus tard la veille du 12e anniversaire de l'enfant concerné, date à laquelle l'abonnement vient automatiquement à expiration.

### STIB 65+ Bruxellois 12 mois

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages.
- Etendue géographique : tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : personnes de 65 ans et plus domiciliées dans la Région de Bruxelles-Capitale.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID).
- Validité : 12 mois à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.

### STIB 65+ non-Bruxellois 12 mois

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages.
- Etendue géographique : tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : personnes de 65 ans et plus.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.
- Validité : 12 mois à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat

## STIB 65+ BIM 12 mois

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages.
- Étendue géographique : Tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : personnes de 65 ans et plus, ayant le statut BIM reconnu par les mutuelles.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.
- Validité : 12 mois à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.

## STIB 1 mois + Airport Line

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages.
- Étendue géographique : tout le réseau de la STIB (y compris tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : carte MOBIB.
- Public : tout public.
- Validité : 1 mois, à compter de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.

### « Accompagnateur gratuit »

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages.
- Étendue géographique : tout le réseau de la STIB (y compris tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : carte MOBIB de la personne atteinte d'un handicap
- Public : accompagnateurs de personnes handicapées et/ou de personnes titulaires d'un statut de reconnaissance nationale en possession d'une carte d'accompagnateur
- Documents requis :
  - carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo
  - une copie de la carte d'accompagnateur gratuite émise par la SNCB. Vous trouverez plus d'informations (conditions, comment faire votre demande, ...) sur le [site web de la SNCB](#).
  - Carte Mobib de la personne atteinte d'un handicap
- Validité : Valable à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat jusqu'à la date de fin de validité de la carte d'accompagnateur gratuite émise par la SNCB

### « Personne déficiente visuelle »

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages.
- Étendue géographique : tout le réseau de la STIB (y compris tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : carte MOBIB.
- Public : Les personnes atteintes d'une incapacité visuelle avec une invalidité permanente d'au moins 90%.

- Documents requis :
  - carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo
  - une copie de votre carte nationale de réduction sur les transports en commun (carte bleue) émise par le Service Public Fédéral Sécurité Sociale
- Validité : 36 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.

### « Raison patriotique »

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages.
- Étendue géographique : tout le réseau de la STIB (y compris tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : carte MOBIB.
- Public : octroyé aux titulaires d'un statut de reconnaissance nationale.
- Documents requis :
  - carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo
  - le document « [demande d'un contrat Raison Patriotique](#) ». Le cadre I doit être complété par le bénéficiaire ou par l'autorité compétente avec toutes les données nécessaires. Le bénéficiaire doit signer à l'endroit prévu sous le cadre I. Le cadre II doit être complété par l'autorité compétente, il doit être signé et cacheté en mentionnant la date de signature.
- Validité : 60 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.

### « Victimes d'actes de terrorisme »

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages.
- Étendue géographique : tout le réseau de la STIB (y compris tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : carte MOBIB
- Public : octroyé aux bénéficiaires du statut de solidarité nationale pour les victimes d'actes de terrorisme
- Documents requis :
  - carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo
  - une carte qui est conforme aux modèles repris dans l'arrêté royal du 9 janvier 2018 portant établissement d'une carte relative à l'attribution du statut de solidarité nationale pour les victimes d'actes de terrorisme.
- Validité : 60 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.

### 3. TaxiBus

TaxiBus est un service de transport en commun de porte à porte, presté à la demande et destiné exclusivement aux personnes handicapées.

Conditions d'application du service TaxiBus à consulter dans le Règlement TaxiBus disponible [ici](#).